

Arrêté N° MA-ART-2023-033

**OBJET :** Arrêté de circulation, Le Bourg, Ondefontaine, Commune déléguée de Les Monts d'Aunay

**LE MAIRE DELEGUE DE ONDEFONTAINE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

**VU** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**VU** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

**VU** le Code de la Route ;

**CONSIDERANT** la demande d'arrêté présentée par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS pour une réparation de fourreaux au lieu-dit Le Bourg, Ondefontaine, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à compter du 24 février 2023 pour une durée de 30 jours ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 -** Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera fermée au lieu-dit Le Bourg, sauf pour les riverains et les véhicules de secours.

**ARTICLE 2 -** L'entreprise SPIE CITYNETWORKS est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**ARTICLE 3 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise SPIE CITYNETWORKS
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le Chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
- Monsieur le Responsable de l'Agence Routière,
- Le responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Président de Pré-Bocage Intercom :
  - Service technique
  - Service valorisation, collecte et recyclables
- Monsieur le Responsable des Bus Verts
- Monsieur le Responsable des Voyages de l'Odon
- La Directrice Générale des Services,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.



Fait à Ondefontaine,  
Commune déléguée de Les Monts  
Aunay,  
Le 16 février 2023

Le Maire délégué,  
M. Jean-Noël DUMAS

